



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DOW CHEMICAL CANADA ULC

Nom du produit: GREAT STUFF PRO™ Gun Cleaner 12oz HC 12ct      Date de création: 01/30/2017  
Date d'impression: 01/31/2017

---

DOW CHEMICAL CANADA ULC vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

---

## 1. IDENTIFICATION

---

Nom du produit: GREAT STUFF PRO™ Gun Cleaner 12oz HC 12ct

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées:** Dégraissant. Nous vous recommandons d'utiliser ce produit en conformité avec les usages énumérés. Si vous comptez utiliser ce produit à d'autres fins que celles désignées, veuillez appeler votre contact du service commercial ou du service technique.

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW CHEMICAL CANADA ULC  
#2400, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB T2P 1M4  
CANADA

### Information aux clients:

800-258-2436  
SDSQuestion@dow.com

### NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: 1-888-226-8832  
Contact local en cas d'urgence: 613-996-6666

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Aérosols inflammables - Catégorie 1

Gaz sous pression - Gaz liquéfié

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER!**

### **Dangers**

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Conseils de prudence**

#### **Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### **Intervention**

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### **ENTREPOSAGE**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

#### **Elimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### **Autres dangers**

Donnée non disponible

---

## **3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

---

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
Acétone	67-64-1	>= 60.0 - <= 100.0 %
Propane	74-98-6	>= 10.0 - <= 30.0 %

---

## 4. PREMIERS SECOURS

---

### Description des premiers secours

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

**Contact avec la peau:** Laver abondamment à l'eau.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporter d'urgence la personne à l'hôpital.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Avis aux médecins:** Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Une exposition peut intensifier l'irritabilité du myocarde. Ne pas administrer de médicaments sympathomimétiques tels que l'épinéphrine à moins de nécessité absolue. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

**Moyens d'extinction appropriés:** Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses

antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Un jet d'eau droit ou direct pourrait s'avérer inefficace pour éteindre le feu.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Contient un gaz propulseur inflammable. Les diffuseurs d'aérosols exposés au feu peuvent éclater et devenir des projectiles enflammés. Le gaz propulseur qui s'en dégage peut se transformer en boule de feu. Le contenant peut laisser des gaz s'échapper et/ou peut éclater à cause du feu. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les mélanges inflammables de ce produit prennent feu facilement, même par une décharge d'électricité statique. Se vaporise rapidement à température ambiante.

**Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. L'eau peut s'avérer inefficace pour éteindre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Éliminer les sources d'inflammation. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Mise en garde - risque de retour de flamme.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des endroits clos ou mal ventilés. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Avant de pénétrer dans la zone, il faut suivre les procédures d'entrée dans les espaces clos. Pour les gros déversements, avertir le public du danger d'explosion sous le vent. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Avant de pénétrer à nouveau dans la zone, procéder à une vérification des lieux à l'aide d'un détecteur de gaz combustible. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Pour éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs émises. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières telles que: Terre. Sable. Sciure de bois. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Nettoyer la zone du déversement avec de l'eau. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver le récipient bien fermé. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Les sources d'inflammation peuvent comprendre les veilleuses, les flammes, les cigarettes, les étincelles, les appareils de chauffage, l'équipement électrique et les décharges d'électricité statique sans toutefois s'y limiter. Réaliser une mise à la terre de tout container et équipement avant chaque déplacement ou utilisation du produit. Contenu sous pression. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Ne pas pénétrer dans les espaces confinés sans une ventilation adéquate. Cette substance est de nature hygroscopique. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Les déversements de matières organiques sur des fibres isolantes chaudes peuvent conduire à un abaissement des températures d'auto-inflammation provoquant éventuellement en une auto-combustion.

**Conditions de stockage sûres:** Protéger de l'humidité de l'air. Stocker dans un endroit sec. Éviter l'exposition prolongée à la chaleur et à l'air. Entreposer dans les matériaux suivants: Acier au carbone. Acier inoxydable. Polypropylène. Contenant doublé de polyéthylène. Téflon. Contenant à revêtement de verre. Aluminium. Contenant doublé de Plasite 3066. Contenant doublé de Plasite 3070. Acier inoxydable de type 316. Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Entreposer dans un endroit frais et sec. Conserver le récipient bien fermé. Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum. Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité»

### Stabilité au stockage

**Durée de stockage:**  
36 Mois

---

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Acétone	ACGIH	TWA	250 ppm
	ACGIH	STEL	500 ppm
	ACGIH	TWA	BEI
	ACGIH	STEL	BEI
	Dow IHG	TWA	200 ppm

	Dow IHG	STEL	350 ppm
	CA AB OEL	TWA	1,200 mg/m3 500 ppm
	CA AB OEL	STEL	1,800 mg/m3 750 ppm
	CA BC OEL	TWA	250 ppm
	CA BC OEL	STEL	500 ppm
	CA QC OEL	VECD	2,380 mg/m3 1,000 ppm
Propane	CA QC OEL	VEMP	1,190 mg/m3 500 ppm
	ACGIH		Asphyxiant
	CA AB OEL	TWA	1,000 ppm
	CA BC OEL	TWA	1,000 ppm
	CA QC OEL	VEMP	1,800 mg/m3 1,000 ppm
			ppm
	CA ON OEL	LMPT	1,000 ppm

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

### Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. A n'utiliser que dans des systèmes clos ou avec une ventilation d'extraction locale s'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables. Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit. Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où la ventilation est insuffisante.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

#### Protection de la peau

**Protection des mains:** Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Alcool polyvinylique ("PVA"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	
Etat physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	Aucune donnée d'essais disponible
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair	<b>coupelle fermée</b> Inflammable
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, inférieure	2.1 % (v) <i>Vendeur</i>
Limite d'explosivité, supérieure	8.5 % (v) <i>Vendeur</i> (propane)
Tension de vapeur	4,482 hPa <i>Vendeur</i>
Densité de vapeur relative (air = 1)	Plus lourd que l'air
Densité relative (eau = 1)	0.87 à 20 °C / 20 °C <i>Vendeur</i>
Hydrosolubilité	Complète
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	450 °C <i>Estimation</i>
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée d'essais disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non
Poids moléculaire	Aucune donnée d'essais disponible
Composés organiques volatils	50.8 g/l 10 WT% <i>Fournisseur</i>

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité:** Donnée non disponible

**Stabilité chimique:** Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Des températures élevées peuvent provoquer un dégazage et/ou une rupture du contenant. Éviter toute décharge d'électricité statique.

**Matières incompatibles:** Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases. Oxydants.

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

---

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

*S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

### **Toxicité aiguë**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg Estimation

#### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

DL50, Lapin, > 2,000 mg/kg Estimation

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

Dans les zones confinées ou mal ventilées, des vapeurs peuvent facilement s'accumuler et provoquer une perte de conscience et la mort par déplacement d'oxygène. Une exposition excessive peut augmenter la sensibilité à l'épinéphrine et l'irritabilité du myocarde (battements du coeur irréguliers). Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. À des concentrations inférieures à 1000 ppm dans l'air, le propane exerce une action physiologique très faible; à 100.000 ppm et plus, il peut provoquer des étourdissements ou d'autres effets sur le système nerveux central. Une exposition excessive peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, une anesthésie, de la somnolence, l'inconscience et d'autres effets sur le système nerveux central, y compris la mort.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Essentiellement non irritant pour la peau.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une grave irritation des yeux.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

### **Sensibilisation**

Pour le ou les principaux composants:



N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

Il contient des composant/s classifiés en tant que matières toxiques pour certains organes cibles, exposition unique, de la catégorie 3.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Contient un ou des composants qui, chez les animaux, ont provoqué des effets sur les organes suivants:

Sang.  
Reins.  
Foie.

La formation de cataractes a été notée chez les animaux de laboratoire après une exposition prolongée et répétée de la peau à l'acétone.

**Cancérogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Tératogénicité**

Contient un ou des composants qui, chez les animaux de laboratoire, ont été toxiques pour les foetus, mais seulement à des doses toxiques pour leur mère.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour le ou les principaux composants: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Mutagénicité**

Les études de toxicologie génétique sur les composants testés ont donné des résultats principalement négatifs.

**Danger par aspiration**

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

**COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**

**Acétone**

**Toxicité aiguë par inhalation**

CL50, Rat, 4 h, vapeur, 76 mg/l

**Propane**

**Toxicité aiguë par inhalation**

Dans les zones confinées ou mal ventilées, des vapeurs peuvent facilement s'accumuler et provoquer une perte de conscience et la mort par déplacement d'oxygène. Une exposition excessive peut augmenter la sensibilité à l'épinéphrine et l'irritabilité du myocarde (battements du coeur irréguliers). Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. À des concentrations inférieures à 1000 ppm dans l'air, le propane exerce une action physiologique très faible; à 100.000 ppm et plus, il peut provoquer des étourdissements ou d'autres effets sur le système nerveux central. Une exposition excessive peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, une anesthésie, de la somnolence, l'inconscience et d'autres effets sur

le système nerveux central, y compris la mort. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, vapeur, > 425000 ppm

---

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

### **Toxicité**

#### **Acétone**

##### **Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 5,500 - 6,100 mg/l

##### **Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 6,084 mg/l, Méthode non spécifiée.

CL50, Ceriodaphnia dubia (puce d'eau), 48 h, 8,098 mg/l

##### **Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50, Skeletonema costatum (algue marine), 5 jr, Biomasse, 11,800 - 14,400 mg/l

##### **Toxicité pour les bactéries**

CI50, boue activée, 3 h, > 1,000 mg/l, Test OCDE 209

##### **Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire, Coturnix japonica (Caille japonaise), > 20,000 ppm

#### **Propane**

##### **Toxicité aiguë pour les poissons.**

Aucune donnée trouvée.

### **Persistence et dégradabilité**

#### **Acétone**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 91 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 2.20 mg/mg Estimation

**Demande biologique en oxygène (DBO)**

Durée d'incubation	DOB
5 jr	69.1 %
10 jr	72.7 %
20 jr	73.6 %

#### Photodégradation

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 52 jr

**Méthode:** Estimation

#### Propane

**Biodégradabilité:** Aucune donnée trouvée.

**Demande théorique en oxygène:** 3.64 mg/mg

#### Photodégradation

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 8.4 jr

**Méthode:** Estimation

#### Potentiel de bioaccumulation

##### Acétone

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -0.24 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 0.69 Poisson Mesuré

##### Propane

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 2.36 Mesuré

#### Mobilité dans le sol

##### Acétone

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage (Koc):** 0.37 - 2.0 Estimation

##### Propane

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage (Koc):** 24 - 460 Estimation

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

**Méthodes d'élimination:** NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU.

Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit.

Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants: Recyclage. Récupération. Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique. Pour toute information additionnelle, consulter: Information sur la manutention et l'entreposage, section 7 de la fiche signalétique Information sur la stabilité et la réactivité, section 10 de la fiche signalétique Informations réglementaires, section 15 de la fiche signalétique

---

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

### **TDG**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	AÉROSOLS
<b>Numéro ONU</b>	UN 1950
<b>Classe</b>	2.1
<b>Groupe d'emballage</b>	

### **Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	AEROSOLS
<b>Numéro ONU</b>	UN 1950
<b>Classe</b>	2.1
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>Polluant marin</b>	Non
<b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b>	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

### **Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aerosols, inflammable
<b>Numéro ONU</b>	UN 1950
<b>Classe</b>	2.1
<b>Groupe d'emballage</b>	

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Révision

Numéro d'identification: 101194147 / A208 / Date de création: 01/30/2017 / Version: 6.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

### Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Asphyxiant	Asphyxiant
BEI	Indices biologiques d'exposition
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Dow IHG	Dow IHG
LMPT	Limite moyenne pondéré dans le temps (LMPT)
STEL	Valeur limite à courte terme
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW CHEMICAL CANADA ULC recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut.

Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de

l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.